

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 FEVRIER 2012

L'an deux mil douze, le vingt février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Etaient présents : Mmes RIOCREUX, FRAISSE, CHILON, BATONNEAU, BENESTON LAVIELLE, PAINBLANC Mrs BOISDRON, POTIRON, HALLIEN, NION.

Etaient excusés : Mme DEZE, Mrs GILBERTON, GUILBAUD.

COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES

☞ Monsieur HALLIEN donne un compte rendu du projet Eco-Ecole suite à la rencontre le 7 février avec les enseignantes, les délégués des classes de CP et CE1 et le représentant de la LPO. Ce projet a pour thème « la biodiversité » à l'école. Les enfants vont étudier :

- Les arbres (les espèces qui se trouvent dans la cour de l'école, les différentes parties de l'arbre...)
- Les oiseaux (les nids, observation aux jumelles, travail d'observation sur l'hirondelle à partir d'image), une séance a déjà eu lieu le 26 janvier et une autre aura lieu le 14 mai. Pour cette date, les enseignantes et la LPO sont à la recherche d'endroits où l'on peut trouver des nids d'hirondelles sur la commune et à proximité de l'école.
- Les « petites bêtes » (insectes). Une visite est prévue au mois de mai à Doué la Fontaine.

Afin d'observer les oiseaux une visite à Rillé est prévue le 15 juin. Pour cette sortie, il reste à régler le problème de financement du bus. Une subvention pourrait être attribuée soit par la Commune, soit par le Sivom Scolaire.

Il fait part également de la réunion qui a eu lieu à La Chapelle sur Loire au sujet de leur école. Les représentants de la commune de La Chapelle sur Loire évoquent un éventuel regroupement pédagogique avec une autre commune mais souhaitent conserver leur maternelle. Un projet sur la Loire pourrait être proposé aux enfants.

☞ Madame FRAISSE informe le Conseil du PACTE avec la Région Centre pour les projets culturels. En effet pour être éligible à la demande de subvention, il faut un minimum de 5000 habitants, c'est pourquoi un regroupement des communes du canton est nécessaire.

PENALITES LORS DE L'ETAT DE LIEUX AU DEPART D'UN LOCATAIRE

Madame FRAISSE demande au Conseil d'établir un tarif pour certaines pénalités lorsque les locataires quittent leurs logements. En effet lors de l'état des lieux, on peut constater des trous dans les murs. Les trous mal rebouchés comptent comme des dégradations s'ils sont encore visibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de fixer l'indemnité à :

- 8 € pour un trou dans un mur (ou réfection du panneau si l'état le justifie)
- 16 € pour un trou dans la faïence

Les différentes dégradations constatées lors de l'état des lieux pourront être diminuées de la retenue de garantie.

LOCATION LOGEMENT 6 RUE DU PETIT CLOCHER

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au départ de Mme COUINEAU Jacqueline, le logement type I situé 6, rue du Petit Clocher est vacant.

Le Conseil Municipal, après examen des diverses demandes, décide, à l'unanimité, de louer ledit logement à Mr GRESSENT Max à compter du 1^{er} mars 2012 pour un loyer de 240,00 € par mois, révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers, publié par l'INSEE.

Un mois de dépôt de garantie sera demandé à la signature du bail. Les charges ne sont pas incluses dans le montant du loyer.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à effectuer l'état des lieux et à signer le contrat de location avec l'intéressé et tous documents s'y rapportant.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BOISDRON Claude, délibérant sur le Compte Administratif 2011, dressé par Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		45 213,96		71 136,67		116 350,63
Opérations de l'exercice	379 388,59	331 128,26	527 243,66	673 143,44	906 632,25	1 004 271,70
TOTAUX	379 388,59	376 342,22	527 243,66	744 280,11	906 632 25	1 120 622,33
Résultats de clôture	3 046,37			217 036,45		213 990,08
Restes à réaliser	100 085,00	36 277,00			100 085,00	36 277,00
T O T A U X CUMULES	103 131,37	36 277,00		217 036,45	100 085,00	250 267,08
R E S U L T A T S DEFINITIFS	66 854,37			217 036,45		150 182,08

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire.

3°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE DE GESTION 2011

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte de gestion établi pour l'année 2011 par Monsieur EXPERT, Trésorier à BOURGUEIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

. Adopte le compte de gestion de l'exercice 2011

. Autorise Madame le Maire à le signer au nom du Conseil Municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame RIOCREUX, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif 2011 de la commune de BENAIS, statuant sur l'affectation du résultat,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

➤ un excédent de fonctionnement de + 217 036,45 €

Constatant :

➤ le déficit d'investissement de clôture - 3 046,37 €

➤ les restes à réaliser en dépenses au 31 décembre 2011 - 100 085,00 €

➤ les restes à réaliser en recettes au 31 décembre 2011 + 36 277,00 €

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à la somme de 66 854,37 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

➤ Affectation au compte 1068 de la somme de 66 854,37 €

➤ Report en fonctionnement au compte R002 de la somme de 150 182,08 €

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Madame le Maire présente les orientations budgétaires pour l'année 2012 et demande aux différentes commissions de finaliser leurs priorités pour la prochaine réunion.

CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE

Madame le maire informe le conseil municipal que le conseil d'administration du centre de gestion a décidé de relancer une consultation du marché en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département un « contrat d'assurance » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur

personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service ;

que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques en vertu de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré :

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986, pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

- **DECIDE**, à l'unanimité, que :

Article 1^{er} : La collectivité charge le centre de gestion d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1^{er} janvier 2013 auprès d'une entreprise d'assurance agréée et de réserver la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

Article 2 : La collectivité précise que le contrat devra garantir tout ou partie des risques suivants :

Personnel affilié à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, invalidité, incapacité et accidents ou maladie imputables ou non au service.

Personnel affilié à l'IRCANTEC (agents titulaires ou stagiaires et agents non titulaires) :

Incapacité et accidents ou maladie imputables ou non au service.

Article 3 : La collectivité s'engage à fournir au centre de gestion, en tant que de besoins, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE PROGRAMME DE VOIRIE 2012

Madame le Maire indique que la Commune a été conviée par la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil à participer à un groupement de commandes concernant le programme de voirie pour l'année 2012.

La commande publique, sous forme d'un appel d'offres commun, sera découpée en lots géographiques par entité communale.

L'ensemble des Communes du Territoire, à l'exception de la Commune de BOURGUEIL qui dispose des moyens humains pour monter elle-même ses projets, adhère à ce groupement de commandes.

Les services de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil auront la charge de constituer le dossier de consultation et de conduire celle-ci dans les règles, et à ce titre, la Communauté de Communes assurera la coordination du groupement.

Les frais annexes de publicité et d'impression des dossiers seront partagés entre les participants.

La convention présentée ce jour au Conseil stipule toutes les conditions qui encadrent cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** que la Commune adhère au groupement de commandes pour le programme de voirie 2012.
- **VALIDE** le principe selon lequel le dossier de consultation des entreprises sera établi par les services de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et la coordination du groupement de commandes sera assurée par l'EPCI.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention constituant le groupement de commandes et les pièces du marché qui découleront de la dite consultation.
- **S'ENGAGE** à régler l'ensemble des frais au titre de la participation tel que prévu dans la convention, et
- **INSCRIT** cette dépense à l'article 2315 du budget de la Commune.
- **DESIGNE** M. BOISDRON Claude, titulaire et M. GUILBAUD Michel, suppléant pour représenter la Commune au sein de la commission d'appel d'offres intercommunale qui désigne le (ou les) titulaire(s) du marché.

APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA MAIRIE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 10 février 2012 concernant les avenants des lots menuiserie, électricité et plomberie dans le cadre du programme de travaux d'aménagement des locaux de la mairie.

Le Conseil Municipal entérine les décisions de la commission d'appel d'offres, à savoir :

- ☞ Entreprise DARGENTON à RICHELIEU, fourniture et pose de trappe coupe-feu ½ h, pour un montant de 445,00 € HT ; 532,22 € TTC ;
- ☞ Entreprise GEORGET à BENAIS, supplément pour l'installation du système d'alarme, pour un montant de 487,36 € HT ; 582,88 € TTC ;
- ☞ Entreprise TREGRET à BENAIS, installation d'un chauffe eau et d'un meuble évier dans salle de pose ainsi qu'une barre de tirage pour l'accessibilité dans les toilettes, pour un montant de 1 103,75 € HT ; 1 320,09 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

FORÊT COMMUNALE

Madame le maire donne connaissance du bilan de Gestion 2011 et détaille le programme d'actions proposé pour 2012 dans le cadre de la gestion de la forêt communale par l'ONF.

Monsieur BOISDRON donne connaissance du devis établi par l'ONF pour les travaux réguliers d'entretien des pare-feu, qui étaient antérieurement réalisés par le SMIPE, pour un montant de 2 050 €. Un second devis sera demandé pour l'entretien supplémentaire, habituellement réalisé dans la forêt.

LOCATION SALLE DES FETES

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Elise CHIGNAGUET de BENAIS souhaitant louer la salle des fêtes le 12 mai 2012 afin d'organiser un atelier géant de scrapbooking.

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande et décide de fixer à 30 euros la journée de location de la salle des fêtes pour cette activité.

Monsieur BOISDRON fait part au Conseil que, malgré des relances répétées auprès de la société R'LAN pour l'installation du haut débit dans le secteur de Chavannes, ce dossier n'avance plus. Il propose d'adresser un courrier au Conseil Général afin de faire évoluer ce dossier favorablement.

Monsieur BOISDRON fait part au Conseil des problèmes de stationnement sur le parking de l'école lorsque le bus scolaire arrive ou repart avec les enfants. Il propose, afin d'améliorer la circulation du car, de matérialiser un rond point ainsi que des places de stationnement et d'installer des panneaux d'interdiction à certains endroits. Il sera demandé aux parents d'élèves ainsi qu'aux employés de respecter ces emplacements.

Madame le Maire propose de réunir la commission des finances le samedi 17 mars 2012 pour prendre connaissance du projet de budget primitif 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.